

Pour une nouvelle Bibliothèque numérique des enfants !

PAR CLAUDE POISSENOT

L'offre physique des bibliothèques est ancrée localement. La ressource numérique n'a, elle, pas besoin d'attache territoriale pour être accessible... Dès lors, pourquoi ne pas s'appuyer sur le succès public de Gallica et proposer à la BnF un portail de ressources jeunesse, à l'échelle nationale ? Point de vue d'un sociologue.

Claude Poissenot
Enseignant-chercheur à
l'IUT Nancy-Charlemagne
Info-com « Métiers du livre »,
membre du CREM (Centre
de Recherche sur les
Médiations) de l'Université
de Lorraine. Il a publié
Sociologie de la lecture, chez
Armand Colin en 2019
et (avec Amandine Jacquet
et Nathalie Étienne)
*La bibliothèque : Une approche
politique adaptée au territoire*
chez Territorial Éditions en
2021.



→

Fabricabrac,
application de la BnF.
© Photo Béatrice Lucchese, BnF.

Les ressources numériques sont-elles de même nature que les ressources physiques ? La démarche des bibliothèques face à ces collections ressemble fort à celle adoptée traditionnellement sur les livres (veille, sélection, achat, mise à disposition). Et pourtant, ce premier réflexe compréhensible ne prend pas suffisamment en compte la spécificité de ces ressources et du rapport que les usagers entretiennent avec elles.

Chez eux, quand les usagers sont devant leur ordinateur connecté, ils ne sont pas comme devant leur bibliothèque personnelle. Ils ont déjà accès à une offre pléthorique (même s'ils ne la connaissent pas). Ils sont décisionnaires des ressources vers lesquelles ils vont se tourner. Un parent devant sa bibliothèque personnelle de livres pour enfants ne peut que constater qu'il n'a pas le livre qui lui serait utile. Cette expérience du besoin peut le conduire à la bibliothèque pour le satisfaire. Si le livre recherché ne s'y trouve pas, il n'a pas d'autre alternative que le monde numérique, qui ouvre, lui, des possibilités et a su faire penser que l'offre existe quelque part à portée de clics. Mais dans cet espace numérique, « la » bibliothèque et encore plus celle de sa commune, intercommunalité ou département ne sont pas aisément identifiables.

Si la bibliothèque locale existe (et doit exister) dans l'espace physique des habitants, ce n'est pas le cas de son volet numérique. D'ailleurs, les sites web et applications qui ont du succès ne sont pas ancrés géographiquement. Ils ont une dimension nationale ou internationale, qui se décline localement pour filtrer les propositions ou réponses aux besoins. Cela signifie que les bibliothèques sont confrontées à une difficulté : elles se sont développées dans le mouvement de la décentralisation qui leur a été bénéfique, mais la mise en place d'une offre numérique se heurte à cette organisation.

Que les enfants soient à Saint-Brieuc, en Ardèche, à Clamart ou dans le Doubs, ils ne sont pas très différents les uns des autres. Ils sont en demande d'histoires à lire ou se faire raconter, d'informations pour satisfaire leur curiosité, de réponses à des demandes scolaires. Leurs parents ne diffèrent pas non plus sensiblement, qui cherchent à les occuper, les instruire, les éveiller, les informer, les faire rêver, leur faire passer des messages, etc.

Chacune des collectivités n'a pas les moyens (compétences, personnel, rapport de force avec les éditeurs, budget) séparément de construire une offre numérique satisfaisante et surtout suffisamment visible. Gallica apparaît d'ailleurs comme la preuve de cette capacité d'une bibliothèque nationale à proposer un service à toute la population dans l'univers numérique. Les portails locaux d'accès aux collections patrimoniales (Limédia, Numelyo, etc.) peuvent rencontrer une certaine demande, mais n'égalent pas le succès de Gallica avec ses 19 millions de visites en 2020. N'est-il pas temps pour la BnF de s'adresser aux publics jeunes à travers un portail qui leur serait particulièrement dédié ? Ce serait une modalité pour réduire les inégalités sociales entre les enfants.

Sylvie Octobre nous a ainsi montré que le premier confinement a produit des inégalités parce que les enfants étaient privés du cadre uniformisant de l'école. On pourrait considérer qu'une offre numérique rassemblée et orga-

nisée, proposée par la BnF, serait à même de réduire les inégalités, notamment parce que cela permettrait une meilleure visibilité et prise en compte de la diversité sociale des publics jeunesse.

Une telle offre correspond aussi au rapprochement que la crise sanitaire a opéré selon Raphaëlle Bats entre les bibliothécaires et leurs publics dans l'expérience commune qui en a été faite. Ce serait une réponse à la question de savoir comment les premiers peuvent porter attention aux « vulnérabilités » des seconds.

Bien sûr il serait nécessaire d'impliquer des bibliothécaires jeunesse d'établissements territoriaux afin de bénéficier de leur expérience et de leur connaissance de ces publics. De ce point de vue, le Réseau Carel, représenté par Emmanuelle Suné dans ce numéro, a acquis une expertise tant en matière de catalogues que de connaissance du cadre juridique, qui serait une base pour mettre au point un service qui pourrait tout à fait trouver sa place dans les missions de la BnF.

En effet, le code du patrimoine¹ enjoint à cette dernière « d'assurer l'accès du plus grand nombre aux collections ». À ce titre, « elle participe, dans le cadre de la politique définie par l'État, à la mise en commun des ressources documentaires des bibliothèques françaises. Elle permet la consultation à distance en utilisant les technologies les plus modernes de transmission des données ».

Or, sur le site de la BnF, c'est seulement sous la rubrique dédiée aux départements et collections, et spécifiquement celui consacré à la littérature et à l'art, que l'on peut trouver des informations sur l'offre Jeunesse et un lien vers le site du Centre national de la littérature pour la jeunesse (bnf.cnlj.fr).

Rappelons que dans les bibliothèques publiques, les sections jeunesse rassemblent 40 % du total de l'activité de la bibliothèque et que dans le marché du livre, le rayon jeunesse (hors scolaire et BD) représente 14 % du chiffre d'affaires et 20 % des exemplaires vendus². Comment comprendre cette invisibilisation de ce segment éditorial et de son public ? La définition prioritaire de la BnF par les documents plutôt que par les publics produit cette occultation incompréhensible du point de vue des usagers et des citoyens.

La hiérarchisation de la création littéraire en défaveur de la littérature de jeunesse est le témoin d'un passé lui aussi révolu qui minorait la jeunesse et ceux (souvent celles) qui s'en occupaient. Dans un contexte de repli de la valeur symbolique du livre³, cette dévalorisation n'a pas de sens : à l'heure où le ministère de la Culture (sous la tutelle duquel la BnF est placée) cherche à valoriser la lecture auprès des jeunes par des actions (« Partir en livres », label « Premières Pages ») et des contrats territoire-lecture.

Comme le montre Virginie Meyer, la BnF ne part pas de rien puisqu'elle avait créé la Bibliothèque numérique des enfants en 2010 et qu'un projet de portail unique, rassemblant les ressources en ligne, notamment pour la jeunesse, est en cours d'élaboration. Son succès suppose qu'il soit pensé en fonction des usagers. Dès l'accueil il faut pouvoir accéder à un espace spécifique selon que l'on est parent ou enfant (y compris adolescent) et que l'âge des enfants soit pris en compte pour pouvoir sélectionner une offre pertinente. (À quoi bon, par exemple, proposer des albums de jeunesse pour des ados ?)

À l'intérieur d'un âge, il convient également d'organiser l'offre en fonction des demandes typiques des jeunes. Les parents (ou les enfants) arrivent-ils avec une demande d'ordre scolaire, une recherche de divertissement, de découverte ou de compréhension du monde ? Bref, il s'agit de soumettre l'offre documentaire à la compréhension de la demande des usagers. Et par exemple, la richesse de l'offre de ressources pédagogiques (actuellement regroupée sur classes.bnf.fr) serait grandement valorisée par un accès par classe suivie en allant de la maternelle au lycée.

Historiquement, les bibliothèques ont porté de façon pionnière la littérature de jeunesse. Force est de constater qu'elles n'ont pas su reproduire leur posture visionnaire à propos du numérique. L'engagement de la BnF derrière une nouvelle Bibliothèque numérique des enfants, bien conçue et portée par les professionnels des bibliothèques jeunesse partout en France, serait à même d'aborder dans une meilleure posture le virage du numérique à l'œuvre depuis deux décennies. ●

1. Article 341-2 et le décret 2020-195 du 4 mars 2020 - art.1.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041688395

2. Chiffres-clés du secteur du livre 2018-2019, ministère de la Culture, avril 2020.

<https://www.culture.gouv.fr/content/download/268286/3121285?version=1>

3. Claude Poissenot, « Le livre matériel entre repli et persistance » in *Revue de la BNU*, n° 25, à paraître en mai 2022.

↓
Espace multimedia Jeunesse de
Noisy-le-Sec.
D.R.

